



# Coupe Nationale des Elèves Citoyens 2022-2023

publié le 24/11/2022

## L'intelligence artificielle (IA) : progrès ou dérives ?

### Descriptif :

Concours proposé par l'association InitiaDroit, ouvert aux élèves des établissements d'enseignement secondaire français, autour du thème « L'intelligence artificielle (IA) : progrès ou dérives ? ».

### Sommaire :

- Concours
- Calendrier
- Référent "mémoire et citoyenneté"

L'association InitiaDROIT, partenaire du ministère de l'éducation nationale depuis 2005, rassemble des avocats bénévoles intervenant dans les collèges et les lycées pour faire comprendre aux élèves l'importance du droit dans les relations sociales et de leur statut de citoyen.

La Coupe Nationale des Elèves Citoyen s'inscrit parfaitement dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

### ● Concours

La Coupe nationale des élèves citoyens est un concours ouvert aux élèves des établissements d'enseignement secondaire français, publics et privés sous contrat : collèges, lycées généraux, technologiques ou professionnels de l'éducation nationale, lycées agricoles, lycées de la défense, maisons d'éducation de la Légion d'honneur, Instituts médico-éducatifs (IME), établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Les élèves participent au concours de manière **collective** : soit par classe entière, soit par groupe de quinze élèves minimum.

Concernant la session 2022-2023 du concours, le thème retenu est :

### « L'intelligence artificielle (IA) : progrès ou dérives ? »



### ○ Des sous-thèmes pour chaque niveau scolaire

- ▶ Classe de sixième : Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ? L'IA peut-elle remplacer l'intelligence humaine ? Quels problèmes éthiques ? Quel monde voulons-nous pour demain ?
- ▶ Classe de cinquième : IA et personnalité numérique. Identité personnelle : identité légale ou identité numérique ? Quel apport pour une culture juridique ?
- ▶ Classe de quatrième : IA et protection de la vie privée et de nos données personnelles. Que deviennent nos libertés et nos choix face aux GAFAs ? et face aux algorithmes ?
- ▶ Classe de troisième : Utilisation de l'IA par la police. Utilisation de l'IA par la Défense. Quelles atteintes aux libertés fondamentales et aux droits fondamentaux de la personne ?

- ▶ Classe de seconde : Justice humaine ou justice artificielle ? Comment se rendra la justice de demain ? Que dire des outils d'IA pour calculer les probabilités de récidive, pour rendre un rapport d'expertise psychiatrique dans une affaire pénale ou décider de la peine ? Fiction ou réalité ? Amélioration ou atteinte aux droits de la défense ?
- ▶ Classe de première : L'IA dans le monde du travail. Quel respect des droits sociaux ?
- ▶ Classe de terminale : IA et éthique internationale. Comment préserver les valeurs et principes de la communauté des nations démocratiques à l'échelle mondiale face au développement de l'IA ? (ex. l'Europe et la protection des droits humains)

#### ○ Travail à réaliser

Chaque classe candidate ou groupe d'élèves (15 minimum) candidat est invité, avec l'aide des membres de l'équipe pédagogique, à réunir l'ensemble des recherches, témoignages, réflexions et opinions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé.

La classe ou le groupe d'élèves rédige ensuite un texte qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé, ainsi que les solutions qu'il est possible d'envisager.

Si le groupe est composé d'élèves de différents niveaux, il conviendra de choisir le sous-thème du niveau le plus élevé.

Le texte, dont la forme est libre, ne doit pas dépasser une feuille A4 recto verso (d'environ 9.000 caractères) pour les classes de collège et deux feuilles (d'environ 18.000 caractères) pour les classes de lycée. Il est inutile d'inclure des dessins ou images.

Les copies des classes ou des groupes d'élèves dûment renseignées (établissement, adresse, n° de classe, nom du professeur et mail) devront être adressées par email au plus tard le lundi 16 janvier 2023 au référent mémoire et citoyenneté de l'académie selon les modalités précisées par le Recteur.

#### ● Calendrier

La coordination académique du concours est confiée au référent académique « mémoire et citoyenneté ».

- Les travaux des groupes ou classes dûment renseignées (établissement, adresse, n° de classe, nom du professeur et mail) doivent être transmis par les établissements au référent académique "mémoire et citoyenneté", **avant le lundi 16 janvier 2023**, via l'[espace dédié](#) .
- Un jury académique, composé de représentants de l'éducation nationale et d'avocats bénévoles de l'association Initiadroit, se réunira au cours du mois de janvier afin de sélectionner la meilleure composition pour chaque niveau de classe. Les compositions sélectionnées seront transmises par à l'association Initiadroit pour le 28 janvier.
- Un jury national désignera ensuite les trois meilleures compositions parmi celles sélectionnées à l'échelon académique pour chaque niveau de classe, le 31 janvier.  
Les meilleurs classes ou groupes sont invités à venir participer à la finale au Conseil Economique Social et Environnemental à Paris, le mardi 4 avril 2023. À cette occasion, un élève choisi par ses camarades présentera oralement l'argumentaire réalisé par sa classe ou son groupe. Le jury national désignera alors la meilleure **plaidoirie** de chaque catégorie.

#### ● Référent "mémoire et citoyenneté"

Laurent MARIEN, IA-IPR d'histoire-géographie  
Pôle valeurs de la République  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers Cedex  
[pole.VdR@ac-poitiers.fr](mailto:pole.VdR@ac-poitiers.fr)

 [Affiche de la Coupe Nationale des Elèves Citoyens 2022-2023](#) (PDF de 564.6 ko)

 [Réglement de Coupe Nationale des Elèves Citoyens 2022-2023](#) (PDF de 948.7 ko)

---



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.